1. Typologie de la signalétique de l'exposition

A. Textes de salle

- Texte d'introduction : 1500 - 1800 signes (espaces compris)
 Nombre prévisionnel dans l'exposition : 1

- Textes de section : 1200-1500 signes (espaces compris)
 Nombre prévisionnel dans l'exposition : 7

- Textes de sous-section : 800 -1000 signes (espaces compris)
 Nombre prévisionnel dans l'exposition : 20

- Textes focus : 1000 -1200 signes (espaces compris)
 Nombre prévisionnel dans l'exposition : 20

 Le titre de l'exposition doit être traité en signalétique sur la cimaise d'entrée de l'exposition.

B. Cartels & pictogrammes

Nombre prévisionnel de cartels (toute typologie confondue) : 200 à 250 (rotations incluses). Ce nombre est à calibrer sur le nombre prévisionnel d'œuvres, auxquelles s'ajouteront les cartels des dispositifs de médiation et des programmes audiovisuels.
Des cartels seront également liés aux rotations d'œuvres et aux fac-similés.

Pour les cartels développés groupés ou simples, le nombre de signes indiqué intègre les informations techniques.

Cartels simples : 150 – 200 caractères (espaces compris) : [X] Oui [] Non

Cartels développés : 400 - 600 caractères (espaces compris) : [X] Oui [] Non

Cartels groupés / groupés développés (avec chapeau introductif) : [X] Oui [] Non

Autre : Fiches FALC (Facile à lire et à comprendre): 1 bac par section, à définir en cours d'étude (graphisme hors périmètre d'intervention du titulaire)

Autre : Cartels illustrés : à définir en cours d'étude. L'illustration n'est pas à la charge de l'équipe retenue.

- Cartels avec silhouettes ou numéros : [X] Oui [] Non

 NB : la répartition des différents types de cartels sera à étudier en calibrage et faisabilité dès le début des études scénographiques en fonction de l'implantation proposée.

Un ou plusieurs pictogramme / QR code / Autres (type numéros par exemple) faisant référence au compagnon de visite, parcours enfant, parcours adulte, numérotation de repérage des œuvres etc. pourront être à concevoir et intégrés à certains cartels ou proposés à côté des cartels concernés.

C. Autres éléments de signalétique pédagogique

- Biographies/Chronologie : [X] Oui [] Non
 Nombre prévisionnel : à définir pendant les études
 Nombre de signes : à définir pendant les études

- Citations / Dédicaces (300 caractères maximum espaces compris) : [X] Oui [] Non
 Nombre prévisionnel et type : à définir en cours d'études scénographiques

- Cartographies : Oui [X] Non []
 Nombre prévisionnel : à définir pendant les études

- Schémas / infographies : Oui [X] Non []
 Nombre prévisionnel : à définir pendant les études

- Chronologie : Oui [X] Non []
 Nombre prévisionnel : à définir pendant les études

- Illustrations : [] Oui [X] Non
 Nombre prévisionnel : NC

- Adaptation de fichiers (reproduction, fac-similé, décors…) : [X] Oui [] Non
 Nombre à déterminer en fonction de l'évolution du projet (liste des œuvres et projet scénographie)

D. Ours de l'exposition

- Ours : 7500 – 8000 signes (espaces compris)
 Nombre prévisionnel dans l'exposition : 1

E. Signalétique directionnelle

- Titre de l'exposition
- Entrée de l'exposition (avec flèche)
- Sortie de l'exposition et accès au parcours permanent (avec flèche)

- Suite de l'exposition (avec flèche)
- Merci de ne pas toucher (symbole picto)
- Merci de ne pas franchir (symbole picto)
- Merci de ne pas photographier (symbole picto)
- Merci de ne pas s'asseoir (symbole picto)
- Espace limité à … personnes

Ces éléments seront à revoir en fonction du projet de scénographie proposé et de la nécessité de ces éléments.

2. Traduction

Que traduit-on ?

- *A. Texte de salles /focus, introduction et chronologie*
 X Oui ☐ Non
 Si oui :
 X Traduction complète ou ☐ Traduction résumée

- *B. Cartels*
 ☒ Oui Non

- *C. Autres éléments de signalétique pédagogique*
 ☒ Oui ☐ Non
 Précisions :

- *D. Ours de l'exposition*
 ☐ Oui X Non

- *E. Signalétique directionnelle*
 X Oui ☐ Non

En quelle(s) langue(s) ?

- Anglais
 X Oui ☐ Non

- Autres
 ☐ Oui ☒ Non
 Si oui, lesquelles :

3. Matrice type des cartels (simples et développés) de l'exposition

A mentionner (dans l'ordre), pour une œuvre d'art :

1. Dénomination ou titre de l'œuvre, date(s)
2. Auteur(s) (dates)
3. En option pour les objets concernés : fabricant

4. En option pour les objets concernés : commanditaire
5. En option pour les objets concernés : Échelle
6. Matériau(x)
7. Provenance (Nom de la collection, mention de la ville et pays si hors France), n° inventaire
8. Autre mention obligatoire (type mécénat ou copyright)

Pour les AV :

1. Titre, date(s)
2. Réalisateur(s) (dates)
3. Durée de l'extrait
4. Producteur / diffuseur
5. © cessionnaire des droits et montage
6. Autre mention obligatoire

Exemples de cartels mis en page :

Œuvre d'art :

La Pieuvre, 1864 – 1866 Victor HUGO (1802 – 1885) Illustrations pour les *Travailleurs de la mer* Plume, pinceau, encre brune et lavis sur papier Bibliothèque nationale de France, Paris, inv. NAF 247452	Le cas échéant numéro, picto ou QR code pour le compagnon de visite ou autres (ex : parcours enfants)

Maquette :

Le Canot de l'Empereur dans sa version de 1810, 1958 Atelier des modèles du musée national de la Marine Maquette au 1/75e Bois Musée national de la Marine, Paris, inv. M. 2/7	Le cas échéant numéro, picto, ou QR code pour le compagnon de visite ou autres

Objet technique :

Caméra sous-marine, 1953 Dimitri Rebikoff (1921 – 1997) Métal et verre Cinémathèque française, Paris	Le cas échéant numéro, picto ou QR code pour le compagnon de visite ou autres (ex : parcours enfants)

Affiche :

Le cinématographe Lumière, 1896 Marcellin Auzolle (1862 – 1942) E Pichot, imprimeur Lithographie couleur sur papier Cinémathèque française, Paris	Le cas échéant numéro, picto ou QR code pour le compagnon de visite ou autres (ex : parcours enfants) ou autres (ex : parcours enfants)

Film :

L'Hippocampe, 1934 Jean PAINLEVE (1902 – 1989) Extrait de 1'03'' Cinégraphie documentaire, producteur – diffuseur © Les documents cinématographiques	Le cas échéant numéro, picto ou QR code pour le compagnon de visite

Pour les normes de lisibilité, se référer au document rassemblant les normes d'accessibilité pour les expositions temporaires à l'annexe 6 du CCTP.

4. Précisions sur les mentions des cartels

A. Titres

- Si le titre ou la dénomination est en langue étrangère, l'indiquer en italique suivi de la traduction française (hors italique pour marquer la distinction)

B. Dates

- Employer les chiffres arabes lorsque la datation est connue
- Employer les chiffres romains pour une datation plus imprécise (en siècle)
- Toutes les mentions de siècles sont à indiquer en chiffres romains
- Toujours préférer la datation la plus précise
- Pour la mention « avant Jésus-Christ », indiquer « avant J.-C. » ou « av. J.-C. »
- Privilégier « 1900 – 1950 » plutôt que « première moitié du XX^{e} siècle »

C. Matériaux

- Indiquer tous les matériaux d'un objet et remplacer les termes scientifiques par des termes plus usuels > ex : « matière plastique » plutôt que « polypropylène »
- Pour les photographies, indiquer seulement « tirage photographique » lorsque c'est un tirage d'origine et « tirage moderne » lorsque ce n'est pas le cas

D. Provenance muséale

- Le modèle à suivre est : Nom du musée, nom du pays
- Bien préciser les mentions de copyright « © » lorsque c'est indiqué (type adagp)
- Indiquer le nom des institutions en toutes lettres